



Panne chauffage électrique par le sol

Par **catmi**, le **03/12/2015** à **20:35**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Les travaux concernent la transformation d'un pavillon 1978 avec une nouvelle pièce à vivre de 45 m (cuisine+sejour+salon) composé de l'ancien séjour, d'une chambre et d'un couloir. Le chauffage posé par un électricien a marché le temps de sécher la chape au printemps 2015. Puis il est tombé en panne fin avril après la pose du carrelage par un maçon qui a fait un joint de dilation à la tronçonneuse. C'est le même maçon qui n'a posé la chappe anhydride. Les paiements de ces travaux ne sont pas soldés. Du coup, la réception des travaux ne serait pas faite.

Après s'être tourné vers le maçon passé en LJ depuis peu, puis vers son assureur l'Auxiliaire, il est dit qu'il faut une expertise pour prouver la responsabilité du maçon dans la coupure (voir même les 3 ou 4 coupures maximum que Thermor peut réparer et garantir 10 ans, si c'est coupé sur toute la longueur de la pièce).

L'assureur Axa du maçon attend d'être contacté par notre assureur protection juridique. Mais pas de PJ !

Alors faut-il se tourner vers l'électricien par courrier recommandé pour qu'il fasse agir son assureur Axa contre l'Auxiliaire en mandatant une expertise contradictoire ?

D'un autre côté, faut-il engager une procédure au tribunal de proximité pour sortir de ce pétrin ? Est-ce possible sans avocat ?

MERCI [smile4]